

# Procès verbal de la réunion du conseil municipal le 6 mars 2026

Présences : Sandrine ROUX maire, Pascal COMBRE, Romain BAYOUT, Arnaud TESTUD, Véronique LEBRETON, Colette BERAUD, Annie PAGE est nommée secrétaire de séance.

Pouvoirs : Julien VIZADE donne un pouvoir à Annie PAGE et Nicolas MATHIEU à Nicolas PORTAL.

Excusés : Nicolas PORTAL, Nicolas MATHIEU, Hervé VISSAC

1. Validation du PV de la séance précédente : OUI 8 / 8

2. Vote des CFU (Comptes Financiers Uniques) :  
validation des dépenses et des recettes de 2025. (le maire n'a pas pris part au vote)

## Pour le budget général

CNE 210		FONCTIONNEMENT		CNE	INVESTISSEMENT		
FR		470 839,61		IR	495 286,40		
- FD		332 529,46		- ID	277 814,44		
Résultat de l'exercice		138 310,15		Solde d'exécution	217 471,96		
Report 002 (n-1)		114 903,94		Report 001 (n-1)	-84 888,61		
<b>RESULTAT CUMULÉ</b>		<b>253 214,09</b>	si + reporter au c/002 FR si - reporter au c/002 FD	<b>RESULTAT CUMULÉ</b>	<b>132 583,35</b>	si - reporter au c/001 ID si + reporter au c/001 IR	385 797,44
				R à R recettes (subv notifiées)	0,00		
				R à R dépenses (devis signés)			
				différence	0,00		
				<i>Besoin de financement</i>		si - alors delib au c/1068 IR	

Sandrine ROUX présente au conseil le « Grand livre » par article et un comparatif avec l'année précédente afin de mieux cerner les postes des recettes et des dépenses de fonctionnement sur l'année.

Pour 2025 les locations immobilières ont rapporté 40 227.81€, les impôts directs locaux 174 176 €, les dotations et participations 150 893€.

Les principales dépenses sont les salaires et charges de personnel, les frais liés au rattachement des enfants de Chanteuges aux écoles primaires de Langeac et les charges d'énergie et de carburant.

OUI 7/7

## Pour l'assainissement :

ASSMT 209		FONCTIONNEMENT		ASSMT	INVESTISSEMENT		
FR		63 273,84		IR	61 182,60		
- FD		66 812,87		ID	35 270,04		
Résultat de l'exercice		-3 539,03		Solde d'exécution	25 912,56		
Report 002 (n-1)		3 736,20		Report 001 (n-1)	106 416,54		
affectation du résultat		197,17	c/1068 IR delib ou c/002 FR si - reporter au c/ 002 FD	affectation du résultat	132 329,10	si - reporter en ID c/001 si + reporter en IR c/001	132 526,27

Les chiffres font ressortir un résultat total d'investissement positif de 132 329.10€ qui permettra de financer des travaux sur les réseaux.

OUI 7/7

**Pour la boulangerie :**

BOULANGERIE 201	FONCTIONNEMENT		BOULANGERIE	INVESTISSEMENT		
FR	3 560,64		IR	14 960,00		
-FD	1 060,26		-ID	1 942,86		
Résultat de l'exercice	2 500,38		Solde d'exécution	13 017,14		
Report 002 (n-1)	1 939,24		Report 001 (n-1)	15 502,82		
affectation du résultat	4 439,62	c/1068 IR ou c/ 002 FR	affectation du résultat	28 519,96	si - reporter en ID c/001 si + reporter en IR c/001	32 959,58

L'emprunt qui avait été réalisé pour mettre en place l'atelier relais et dont le remboursement est couvert par le montant des loyers, sera soldé en 2027. **OUI** **7/7**

**3. Avis sur le projet agrivoltaïque du CNSS (Conservatoire National du Saumon Sauvage) :**

Sandrine ROUX présente au conseil le document déposé par le conservatoire national du saumon sauvage, pour implanter un champ de panneaux photovoltaïques « Route du Monget », afin de générer une recette qui permettra de financer les perspectives de repeuplement du saumon dans la rivière Allier. L'ensemble du conseil municipal est réceptif à l'énoncé de ce projet et lui accorde sa confiance avec la restriction énoncée, que cette installation est en corrélation avec la survie du conservatoire qui fait partie de la richesse de la commune de Chanteuges.

**OUI** **8 / 8**

**4. Mis en place du bail précaire bâtiment de la gare**

Sandrine Roux propose au conseil d'établir un bail avec « UTILES » (Un Territoire d'Initiatives Locales, Environnementales et Sociales) qui est une entreprise à But d'Emploi (EBE). Le Bâtiment de la gare sera affecté aux usages de production et de commerce définis dans le cadre de l'expérimentation TZCLD. Le montant du loyer est fixé à 250 euros par mois la 1<sup>ère</sup> année, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, afin de soutenir le démarrage de l'activité bois. Le bail étant conclu pour un an, une nouvelle décision sera prise à cette issue fonction de l'utilisation du bâtiment et du succès de l'activité.

**OUI** **8 / 8**

En l'absence de questions diverses, la séance est levée.

Sandrine Roux



*[Handwritten signature of Sandrine Roux]*

Secrétaire de séance

Annie PAGE

*[Handwritten signature of Annie Page]*